

Commune de Saint-Jacut-de-la-Mer

**AVIS DE PUBLICITE PRÉALABLE A LA DÉLIVRANCE
D'AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL EN VUE D'UNE EXPLOITATION D'UNE ACTIVITE
COMMERCIALE ET OU DE RESTAURATION**

*En application de l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété
des personnes publiques*

Emplacements : Parking de la Plage des Haas / Lieu-dit Le Rougeret / Parking Le Rougeret

Durée de l'autorisation : 10 ans

Le dossier de consultation composé d'un règlement de consultation, d'un cahier des charges et d'un dossier technique est mis à disposition gratuitement :

- Sur le site internet de la commune de Saint-Jacut-de-la-Mer : <https://www.mairie-saintjacutdelamer.com>, rubrique « marchés publics »
- Sur demande à l'adresse : mairie.stjacutdelamer@wanadoo.fr
- Sur place à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Jacut-de-la-Mer - 3 rue du Châtelet - 22750 SAINT-JACUT-DE-LA-MER aux horaires d'ouverture de la Mairie.

Pour vous porter candidat à l'attribution d'une autorisation d'occupation du domaine public sur un ou des emplacements mentionnés ci-dessus, vous devez déposer votre dossier avant **le 7 janvier 2025 à 12h00, soit** :

- Par mail à mairie.stjacutdelamer@wanadoo.fr
- Par courrier à l'adresse suivante Mairie de Saint-Jacut-de-la-Mer - 3 rue du Châtelet - 22750 SAINT-JACUT-DE-LA-MER, en lettre recommandée avec accusé de réception.
- En main propre à l'adresse mentionnée ci-dessus, contre récépissé.